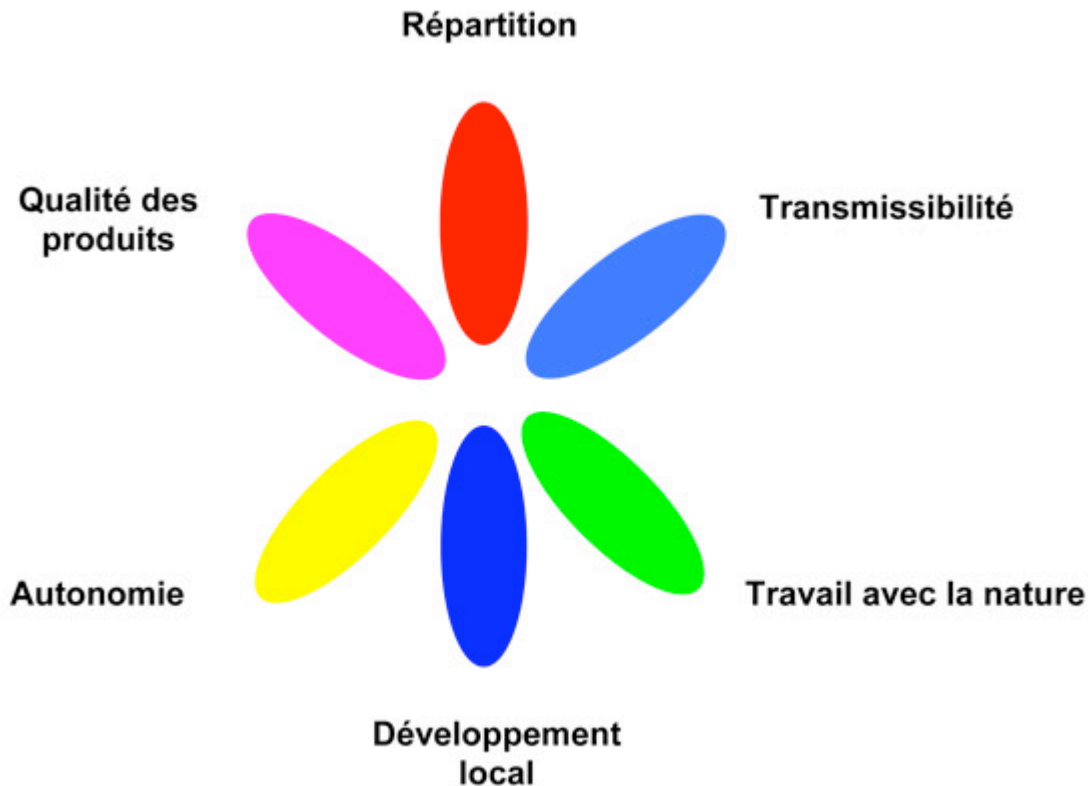


## L'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.



**Six thèmes** qui permettent l'analyse globale à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale :

- **La répartition des volumes de production** afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché. La répartition des volumes de production doit être couplée à la maîtrise des quantités produites, afin de garantir des prix.
- **La qualité des produits** : La fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. Cette qualité est à la fois gustative, sanitaire et bactériologique.
- **L'autonomie** est à la fois la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques, financiers et la possibilité d'exercer cette capacité. L'autonomie repose sur le partenariat, c'est-à-dire la complémentarité entre les acteurs locaux.
- **Le développement local** : L'agriculture n'est pas un secteur à part des autres activités humaines. L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région. Les paysans y contribuent par leurs actes économiques, leurs rapports avec les autres acteurs de la société.
- **Le travail avec la nature** : Il s'agit de promouvoir des systèmes de production plus autonomes, valorisant les ressources locales et adaptés au contexte pédo-climatique. La désintensification plutôt que l'extensification assurent préservation des ressources et maintien des actifs agricoles.

- **La transmissibilité** d'une ferme est sa capacité à être reprise et à dégager du revenu. C'est un facteur déterminant du maintien d'un nombre important de paysans sur l'ensemble du territoire.

## **Les dix principes de l'agriculture paysanne**

***Principe n° 1*** : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

***Principe n° 2*** : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

***Principe n° 3*** : respecter la nature.

***Principe n° 4*** : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

***Principe n° 5*** : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

***Principe n° 6*** : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

***Principe n° 7*** : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

***Principe n° 8*** : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

***Principe n° 9*** : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

***Principe n° 10*** : raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Pour plus d'information, lire [la charte de l'Agriculture Paysanne](#)